



# Éditions Le Solitaire

6, rue de Cronstadt  
65000 TARBES

Tél. : 06 – 71 – 91 – 96 – 22

Courriel : [ed-lesolitaire@orange.fr](mailto:ed-lesolitaire@orange.fr)

Site Web : [www.ed-lesolitaire.com](http://www.ed-lesolitaire.com)

N° SIRET : 497 888 008 – 00016

INCB : 10278 02265 00020411301 06 – CCM TARBES

IBAN : FR76 1027 8022 6500 0204 1130 106

BIC : CMCIFR2A

**Contrat d'édition**

**N°130.308.0653**

entre les soussignés :

...,  
ci-dessous dénommé(e) « l'auteur »

et

**les Éditions LE SOLITAIRE,**  
ci-dessous dénommées « l'éditeur »

## I — Fiche d'identité de l'ouvrage, objet de la publication

Titre :	...
Nom de l'auteur :	...
Prénom de l'auteur :	...
Date de naissance de l'auteur :	...
Références de l'éditeur :	<i>Éditions Le Solitaire</i> - SIREN : 497 888 008
Copyright :	© 2013, Le Solitaire
Dépôt légal :	ISBN 978-2-36407 ...
Collection :	...
Tirage initial :	...

## II – Conditions d'exploitation de l'ouvrage

### A- Paramètres de fabrication

Format : ... × ... cm ( $\pm 0,2$  cm).

L'ouvrage comprendra ... pages intérieures, imprimées en Noir sur papier ... gr/m<sup>2</sup>.

La couverture sera imprimée en quadrichromie sur papier ... gr/m<sup>2</sup> ; elle comportera quatre rainures (deux intérieures, deux extérieures).

La reliure sera réalisée en Dos Carré Collé.

### B- Propriété intellectuelle – Diffusion – Retirages

*Le présent contrat fixe les termes d'une édition à compte intégral d'éditeur.*

Au titre de l'article L.132-1 du Code de la Propriété Intellectuelle, les *Éditions Le Solitaire* sont entièrement propriétaires des droits d'exploitation de l'ouvrage, ce qui signifie que l'auteur cède les droits d'exploitation (patrimoniaux et pécuniaires) à l'éditeur en échange d'une rémunération proportionnelle aux ventes réalisées (droits d'auteur). Dans cette cession, l'éditeur prend à sa charge le risque économique de l'édition ainsi que les éventuelles recettes réalisées, dont une partie seulement sera reversée à l'auteur. Ce principe de rémunération proportionnelle est souverain en droit français et ne souffre que quelques rares exceptions stipulées par le C.P.I. (rémunération forfaitaire, art. L.131-4 & L.132-6).

À ce titre, toute nouvelle publication de l'œuvre – totale ou partielle – effectuée sans notre consentement explicite par une structure commerciale ou associative, avant la clôture du présent contrat, est illicite. De même, toute reproduction, même partielle, faite par quelque procédé que ce soit, sans notre consentement, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants.

Toute publication de tout ou partie du texte (hormis des extraits, avec autorisation de l'éditeur, à des fins publicitaires) sur quelque support que ce soit, notamment sur Internet, est illicite.

L'éditeur effectue les dépôts légaux de l'ouvrage et assure son enregistrement sur les bases de données des professionnels du livre. Il pourvoit à la diffusion de l'ouvrage via ses distributeurs associés, le réseau Internet (site [www.ed-lesolitaire.com](http://www.ed-lesolitaire.com)), ainsi que sur les Expositions et Salons littéraires où il est présent.

Les *Éditions Le Solitaire* répondent à toute commande d'achat de tous établissements sur le territoire métropolitain et en tous pays bénéficiant du tarif d'expédition Livres & brochures (Communauté européenne, Canada, etc.), et s'engagent à procéder à tous les retirages nécessaires en cas d'épuisement du stock initial et en réponse à des demandes commerciales clairement identifiées. Notamment, l'éditeur est tenu d'assurer toutes les demandes de livraison.

L'organisation logistique des séances de dédicace est du ressort de l'auteur ou de ses agents. À leur demande, l'éditeur fournit aux professionnels impliqués dans l'organisation de ces manifestations la provision d'ouvrages estimée nécessaire.

### **C- Prix public**

Le prix de vente public unitaire de l'ouvrage est fixé à ... € TTC.

### **D- Droits d'auteur**

S'agissant d'un contrat à compte intégral d'éditeur, le principe – qui ne souffre aucune exception – est que l'auteur, à aucun moment, ne pourra se trouver dans la situation de devoir régler une facture qui ne correspondrait pas à une commande qu'il aurait lui-même, et librement, effectuée.

Les droits d'auteur sont fixés, selon les conventions en usage dans le domaine de la littérature générale, à 10 % du prix de vente H.T., soit ... € l'unité. Les inventaires auront lieu le 31 décembre de chaque année civile et les droits seront versés à l'auteur au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Pour répondre à des circonstances ou besoins particuliers, l'auteur pourra être dépositaire d'un certain nombre d'exemplaires. Ce dépôt fera l'objet d'un bon de livraison, sans remise. Les ventes éventuelles effectuées dans ces conditions entreront dans la reddition des comptes à droits d'auteur.

L'auteur recevra, à la publication de l'ouvrage, cinq exemplaires gratuits, lesquels ne pourront faire l'objet d'une vente et n'entreront pas dans la reddition des comptes.

Sont exclus de la reddition des comptes les exemplaires destinés au dépôt légal, à l'envoi des justificatifs d'impression, réimpression ou réédition, ainsi que les exemplaires promotionnels et les exemplaires gratuits remis à l'auteur.

### **E- Clôture du contrat**

La présente cession est conclue pour une durée de deux ans à compter de la date du dépôt légal ; elle est prolongeable par simple avenant.

À la clôture du contrat, l'auteur réintègre l'ensemble de ses droits. Il pourra effectuer une commande unique d'un lot d'ouvrages (au moins égal à 50 exemplaires) à utiliser librement après la date de clôture du présent contrat. Ce lot fera l'objet d'une remise de 25 % TTC, frais de port en sus.

Fait à .....

le .....

**L'auteur :**

Fait à Tarbes, le ...

**Marc MEYRAUD,**  
pour les *Éditions Le Solitaire*

(Signature – Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé »)